

# L'INFO-RESEAU

L'actu du Réseau Centres de Soins Faune Sauvage



Zoom sur...  
La maladie de Carré

© Céline Grisot / Faune Alfort

## SOMMAIRE

### 1- POUR LES CURIEUX

Le P'tit mot.....	p. 1
Actualités.....	p. 2
Le point IAHP.....	p. 3
Dossier : Zoom sur la maladie de Carré .....	p. 4

### 2- POUR LES MEMBRES

REGISTRES 2023 Vers une base de données communes .....	p. 6
Prochain webinaire.....	p. 6
RDV : Assemblée Générale 2023 .....	p. 6

## LE P'TIT MOT

L'hiver est là, marmottes et chauves-souris sont au repos... mais pas nos équipes qui continuent d'assurer leurs missions de sauvetage.

En effet, **c'est la saison de prédilection des collisions routières, et pour les centres de soins côtiers, des tempêtes et leurs lots de déballastages clandestins.**

Nos soigneurs et médiateurs ont donc encore de quoi s'occuper.

Si vous souhaitez les aider, vous pouvez donc faire un don, vous engager à leurs côtés, sensibiliser votre entourage et lever le pied.

En vous souhaitant une bonne lecture au coin du feu,

**Le Réseau**



## Nouvel acte de vandalisme envers Picardie Faune Sauvage



© Picardie Faune Sauvage

### Pourquoi donc cet acharnement sur le centre de soins picard ?

C'est la deuxième fois que le centre est victime d'actes de vandalisme ! Un coup dur pour ce centre au fonctionnement 100% bénévole.

Le 31 mai dernier, des individus avaient pénétré dans le centre où ils avaient saccagé et volé du matériel.

Cette fois, les personnes ayant commis l'infraction s'en sont prises aux animaux. Entre 10 et 15 animaux ont été libérés, malheureusement il ne s'agissait pas d'animaux aptes à retrouver le milieu naturel et la plupart d'entre eux n'y survivront probablement pas. Le stress provoqué par l'intrusion n'aura pas été sans conséquences pour certains individus et aura été fatal pour le chevreuil reçu quelques jours plus tôt.

Seuls deux animaux ont pu être retrouvés aux abords du centre : un colombidé, ainsi qu'une chouette chevêche.

La destruction d'espèces protégées est pourtant passible de 150 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement et la violation de propriété privée d'une peine d'emprisonnement d'un an, assortie d'une amende de 15 000 € (article 226-4 du Code pénal) ... sans compter le paiement de dommages et intérêts !

On peut alors se demander quelles étaient les intentions des personnes ayant commis ces infractions ?

Les centres de soins vont-ils, à l'instar des parcs zoologiques, devoir s'équiper de matériel de surveillance ?

C'est ce que Picardie Faune Sauvage va malheureusement se résoudre à faire.



### Une Unité Mobile de Soins (UMS) au centre de soins de la LPO Ile Grande

A la Station ornithologique de l'île Grande, la LPO a déployé son unité mobile de soins (UMS) qui permettra à l'équipe de soigneurs, encore marquée par l'hécatombe provoquée par l'Influenza aviaire cet été, d'accueillir à nouveau les espèces les plus touchées par le virus (fous de Bassan, goélands et mouettes), et de soigner les oiseaux mazoutés dans de bonnes conditions. Un coup de pouce qui est bienvenu.

*Le décompte est fait : ce ne sont pas moins de 1200 fous de Bassan qui ont été retrouvés morts sur les côtes bretonnes au cours de l'été 2022. Comme l'explique Pascal Provost, conservateur de la Réserve Naturelle des 7 îles, beaucoup d'autres sont morts sans avoir été retrouvés.*

Retrouvez leur Newsletter n°10 : [ICI](#)

# ON PARLE DES CENTRES et de leurs pensionnaires



## PODCAST

Retrouvez **Gabrielle Bertrand** qui, avec Alexandre Mazières, travaille à l'ouverture d'un centre de soins pour la faune sauvage « LA BELETTE » dans le Lot, au micro de Radio France dans le podcast « Carnets de campagne ». Une très bonne nouvelle puisque nous sommes régulièrement sollicités pour ce territoire peu couvert, le Réseau soutient ce projet de centre de soins qui, si tout va bien, devrait ouvrir à l'automne 2023.



## ARRÊT DES ACCUEILS

**Au centre de sauvegarde de la faune sauvage de Villeveyrac**, dans l'Hérault. Trop d'animaux en soins, pas assez de soigneurs, faute de moyens financiers suffisants !



## JUSTICE

- De nos jours, il est des traditions qui n'ont plus lieu d'être. D'autant plus lorsqu'elles concernent des espèces protégées par la loi (que nul n'est censé ignorer), et dont la destruction est passible de 150 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement.

Pourtant, cela n'a pas empêché trois jeunes hommes de s'adonner à la **chasse au Hérisson d'Europe** et de publier sur les réseaux sociaux des vidéos de viande de hérissons prête à passer au barbecue !

Un simple rappel à la loi nous semble être une bien maigre peine au regard de l'ampleur que semblait avoir leur activité et de ce que subit déjà l'espèce (fragmentation de l'habitat, empoisonnement aux pesticides et métaux lourds, trafic routier...). C'est pourquoi de nombreuses associations ont déjà porté plainte pour que justice soit rendue.

- Après l'**Aigle royal** plombé accueilli fin novembre, c'est encore un bien triste accueil auquel a procédé le centre de soins du Tichodrome, ce 11 décembre 2022. Blessé par un piège à mâchoire qu'il a trainé avant de se retrouver coincé par celui-ci dans un grillage, ce Renard roux n'est pas sorti d'affaire. Ces pièges non-sélectifs et cruels sont pourtant interdits, c'est pourquoi le Tichodrome et la LPO Aura portent plainte.



© Le Tichodrome

## Le point IAHP :

(INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE)

Dans le département de l'Oise, **deux oies et un cygne ont été détectés le 06/12/2022** dans le parc communal de Crépy-en-Valois.

Notez que la préfecture recommande de ne pas nourrir les oiseaux sauvages pour éviter tout risque de contamination.

Le pic migratoire est passé et il n'y a pas eu de nouvelle détection pour la semaine du 12/12/22.

Néanmoins, la prudence reste de mise compte tenu de :

- l'aggravation de la situation en Vendée et dans les Deux-Sèvres avec l'apparition de plusieurs foyers d'élevage en zones à risque de diffusion ;
- la détection d'un foyer dans une exploitation agricole de Savigny dans le Rhône (voir [la carte de la plateforme PIGMA](#)) et d'un premier cas sauvage (Oie cendrée) dans les Hautes-Pyrénées ;
- des premiers cas sauvages de la saison pour notre voisin luxembourgeois (dix spécimens pour lesquels l'espèce n'a pas été précisée) détectés le 12/12/2022 à Useldange (source : Commission européenne ADIS le 19/12/2022) ;
- des détections qui ont eu lieu aux Pays-bas cette semaine concernant plusieurs espèces d'anatidés (Canard siffleur, Canard chipeau, Canard colvert, Oie cendrée), ainsi qu'une Mouette à tête grise et un Autour des palombes (source : Commission européenne ADIS le 19/12/2022).

Retrouvez le [rapport scientifique](#) disponible sur le site du ECDC (centre européen de prévention et de contrôle des maladies) couvrant la période de septembre à décembre 2022.

Le séquençage de virus prélevé ayant permis de détecter des marqueurs d'adaptation aux mammifères corrélés à une répliation et une virulence accrue chez ces derniers, le rapport souligne l'importance pour les personnes travaillant au contact d'animaux potentiellement infectés, et notamment de mammifères sauvages, de prendre des mesures de protection (port d'EPI, mesures d'hygiène...) et de surveiller l'éventuelle apparition de symptômes respiratoires, neurologiques ou de conjonctivite.

C'est le cas des soigneurs et bénévoles travaillant en centre de soins. Si de tels symptômes se manifestent, ils devraient consulter un praticien, informer de l'exposition et effectuer un test pour le virus de l'Influenza aviaire.

Le renard roux ayant été le plus souvent trouvé porteur, les soigneurs sont invités à être particulièrement vigilants lors des soins prodigués aux individus de cette espèce.



Les soigneuses de la Station LPO de l'Île grande équipées pour le sondage d'un cormorant © Romain Morinière/ LPO IG

Les centres de soins sont invités à remplir ce [questionnaire sur leur expérience de l'Influenza Aviaire](#). Merci à eux !

## Les rencontres inter-associatives de médiation faune sauvage, 2<sup>ème</sup> édition !

Début décembre, le Réseau a participé à ces rencontres initiées par la SFPEM et coorganisées avec le GMHL, la LPO, la SHF et le soutien financier de l'OFB. L'occasion d'échanger sur les retours d'expériences, les projets et les difficultés de nos associations.



### PROGRAMME

MERCREDI 30 NOVEMBRE

- 17:00 Installation du Forum
- 19:30 Projection du film "Le Banquet des loutres" de Ronan Fournier-Christol  
Présenté par Frédéric Leblanc (SFPEM)

JEUDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE

- 08:30 Accueil
- 09:00 Ouverture des Rencontres interassociatives MFS : vers une dynamique nationale ? Avec les représentants de l'équipe organisatrice (GMHL, LPO, SFPEM, SHF)
- 10:00 Un primate parle à d'autres primates du respect de la faune sauvage  
Jean-François Noblet
- 11:15 Vilaine chauve-souris, joli tigre : comprendre l'histoire et la nature des préjugés culturels  
Valérie Chansigaud
- 12:15 Pause déjeuner
- 14:00 Table ronde : la médiation appliquée aux mammifères  
Frédéric Leblanc (EDF), Laurent Arthur (Chauve-qui-peut), Anne Petit (SNCF Réseau), Laetitia Duhil (LPO Alsace, GEPMA)
- 15:45 Table ronde Serpents : comment favoriser la cohabitation avec des espèces présumées « dangereuses » et protégées ?  
Gaël Le Roux (Centre anti-poison d'Angers), Gilles Pottier (Nature en Occitanie), Jean-Marie Ballouard (SOPTOM)
- 17:15 Forum, présentation d'outils, échanges
- 19:30 Dîner

VENDREDI 2 DÉCEMBRE

- 08:30 Accueil
  - 09:00 Centres de soins de la faune sauvage : la médiation pour limiter les accueils  
Manon Tissidre (Réseau Centres de soins faune sauvage)
  - 09:45 Table ronde : Éviter, réduire, compenser ... Quel avenir pour les hirondelles ?  
Olivier Boujard (DREAL BFC), Jean-Michel Feuillet (LPO Centre), Guillaume Lemoine (CSRPN Hauts de France)
  - 11:30 Conférence sur les questions juridiques liées à la MFS  
Hermine Baron
  - 12:30 Pause déjeuner
  - 14:00 La Communication Non Violente, un art des relations pour vivre le dialogue et la coopération au quotidien  
Alejandra Sanchez (Greensalto)
  - 15:15 Quels moyens financiers pour des sollicitations de plus en plus nombreuses ?  
Maëlle Kermabon & Lucie Yrles (COHAB), Valentin Maugard (LPO Pays de la Loire), Suzel Hurstel (LPO Alsace, GEPMA), Anne-Laure Dugué (LPO France) et d'autres partages d'expériences.
  - 17:30 Fin des Rencontres
- Des présentations vidéos ponctureront les interventions tout le long des rencontres.



Nous y avons tenu un stand et Manon, notre directrice y a fait une intervention. De nombreux salariés de centres de soins étaient présents.

Qu'est-ce que la médiation faune sauvage ?

Selon la CNPM (Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation), le médiateur est une personne physique, qualifiée, neutre, impartiale et indépendante, sans pouvoir de décision sur le fond du litige. Elle a pour mission d'entendre les parties en conflit, de les réunir pour leur permettre de confronter leurs points de vue et de les aider à parvenir à une solution négociée qui soit conforme à leurs intérêts respectifs.

Le médiateur n'est investi d'aucune autre autorité que celle résultant de la confiance que les parties lui témoignent. Il n'est ni un juge, ni un arbitre.

Dans notre cas, le conflit réside en un problème de cohabitation entre l'Homme et l'animal sauvage. Mais l'animal sauvage n'étant pas une personne physique, les deux parties sont donc constituées de la personne morale se plaignant du dit problème de cohabitation et de l'organisme administratif chargé de faire respecter la réglementation (OFB) protégeant les espèces de la faune sauvage impliquées dans le conflit.

Le médiateur est donc l'intermédiaire entre la personne se plaignant de nuisances dues à des animaux sauvages et la police de l'environnement, il ne détient pas de pouvoir de verbalisation et son unique objectif est de trouver des solutions éthiques et pratiques pour que la cohabitation soit possible et sereine, sans avoir recours aux instances juridiques.

Par ailleurs, les nuisances sont parfois belles et bien avérées et le médiateur doit faire preuve de compassion, être à l'écoute et, souvent, faire preuve d'ingéniosité pour trouver les solutions qui limiteront ou mettront un terme aux gênes occasionnées par la présence des animaux en question.

Sa plus grande joie est d'achever sa médiation en étant parvenu à impliquer la personne initialement dérangée dans la préservation de l'espèce concernée. L'occasion de remercier tous les bénévoles, services civiques et salariés qui se dédient à cette mission, pas toujours facile !

# Zoom sur... LA MALADIE DE CARRÉ

## Qu'est-ce que la maladie de Carré ?

Il s'agit d'une maladie virale très contagieuse qui, précisons-le tout de suite, n'est pas transmissible à l'Homme, est due à un *paramyxovirus* apparenté aux agents pathogènes de la rougeole humaine et de la peste bovine. Il appartient au genre des *morbillivirus*.

Le chien joue un rôle de réservoir, il est le principal facteur de risque de contamination.

## Historique :

En 1905, le vétérinaire et microbiologiste français Henri Carré exerçant à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, décrivait ce qu'on appelait alors « la maladie des jeunes chiens ».

Bien étudiée chez les animaux domestiques, son incidence au sein de la faune sauvage est peu documentée.

Comme souvent, la main de l'Homme n'est pas étrangère à la dispersion de cette maladie qui aurait été importée du Pérou par les colons espagnols par le transport de chiens malades au 17<sup>ème</sup> siècle.

Devenue endémique, elle est aujourd'hui présente dans le monde entier, à l'exception de quelques régions d'Afrique.

En 1994, un tiers de la population de lions du parc du Serengeti a disparu à cause de la maladie. En 2009, en Suisse, une épidémie dans les populations de carnivores sauvages a pu être mise en évidence. Il est encore à l'heure actuelle la première cause de mortalité chez les rats laveurs en Ontario.

En France, il faut attendre 2019 pour détecter les premiers cas sauvages.



© Céline Grisot / Faune Alfort

## Quelles sont les espèces sensibles à la maladie ?

Parce qu'aujourd'hui, la conception d'une santé commune à l'échelle de l'ensemble du Vivant (« One Health ») est primordiale, rappelons que cette maladie concerne surtout les animaux domestiques. Les chiens sont particulièrement sensibles, ainsi que les furets pour lesquels le taux de mortalité est de 100% chez les animaux infectés non vaccinés. Pour ce qui est de la faune sauvage française, les espèces les plus sensibles sont les carnivores de la famille des canidés (loups, renards) et des mustélidés (blaireaux, martres, fouines...). Mais elle peut aussi affecter les félidés (chats sauvages, lynx) ou les mammifères marins (phoques).

## Voies d'infection et de transmission :

L'excrétion virale a lieu dès le 7<sup>ème</sup> jour et jusqu'au 90<sup>ème</sup> jour suivant l'infection, principalement par voie aérienne ou par contact avec de la salive, des écoulements nasaux/ oculaires ou encore tout autre excrétion corporelle contenant le virus. Même si le virus peut être présent dans les fèces et l'urine, ces voies d'infection semblent jouer un rôle mineur dans la transmission de la maladie.

Le virus est ensuite transporté par les macrophages dans lesquels a lieu la réplication du virus qui colonise ensuite la rate, le thymus et la moelle osseuse. La période d'incubation (c.-à-d. l'intervalle de temps s'écoulant entre le moment de l'infection et l'apparition des premiers signes cliniques) se situe entre une semaine et un mois, voire plus.

Ne persistant que peu de temps dans l'environnement, la transmission du virus nécessite des contacts rapprochés entre animaux infectés et susceptibles d'être infectés. La transmission peut également avoir lieu par le biais d'animaux infectés asymptomatiques.

Le virus est en effet relativement fragile et rapidement inactivé dans le milieu extérieur, notamment par les UV et la chaleur. Son incidence augmente avec le retour de la saison froide.

## Prise en charge et traitements :

Il n'existe pas de traitement spécifique : les soins consistent donc en l'administration d'antibiotiques pour contrer les surinfections, et éventuellement des perfusions pour compenser la déshydratation et la déminéralisation induites par des diarrhées et vomissements. Les vitamines du complexe B peuvent soutenir l'état général de l'animal.

## Symptomatologie :

Les symptômes varient selon l'espèce, l'âge, le statut immunitaire de l'hôte, la souche du virus et les conditions environnementales.

En l'absence de réponse immunitaire, le virus provoque une maladie généralisée caractérisée par un ensemble de signes cliniques tels que :

- des signes généraux comme de la fièvre ou de l'abattement ;
- des signes respiratoires tels que la toux, la dyspnée ou du jetage ;
- des signes digestifs tels que vomissements et diarrhées ;
- des signes oculaires tels qu'un larmolement anormal, une conjonctivite, une uvéite et jusque la perte de la vision ;
- des signes cutanés avec une hyperkératose de la truffe et des coussinets plantaires ;
- des signes nerveux centraux qui se manifestent dans les formes avancées de la maladie (myoclonies, ataxie, parésie postérieure, convulsions...) dont les séquelles neurologiques peuvent perdurer.

À l'autopsie, les inflammations pulmonaires et encéphaliques arrivent au premier plan.

Pour les centres de soins du Réseau : rendez-vous dans votre espace membre, rubrique « Outils veille sanitaire ».



Documents du Réseau



Protocoles



Thèses



Outils veille sanitaire



Webinaires



Biblio



Médiation

## Sources :

- ⇒ *Thiry D, Heuschen M, Thiry C, Frymus T, Thiry E. Maladie de Carré. EMC – Vétérinaire 2013 ; 10(3) :1-9 [Article MG 0600].*
- ⇒ *Fiche Technique MALADIE DE CARRÉ, M.-P. Ryser-Degiorgis, M. Pewsner, C. Haas (Centre pour la Médecine des Poissons et des Animaux sauvages - Groupe Faune sauvage, Dept. Maladies infectieuses & Pathobiologie, Faculté Vetsuisse, Université de Bern, Postfach 8466, Länggass-Str. 122, CH-3001 Bern).*

## PRISE EN CHARGE EN CENTRES DE SOINS

En Isère, le centre de soins du Tichodrome a été alerté par une mortalité fréquente des renards roux qu'il accueillait parfois sans symptômes suffisamment significatifs pour déterminer l'origine de la mortalité avec précision.

Le centre a sollicité l'avis du comité scientifique du Réseau qui lui a vivement conseillé d'explorer la piste virale de la maladie de Carré. D'autant que chez les voisins suisses et italiens, des foyers viraux sont régulièrement détectés.

Le Tichodrome a procédé à des analyses complémentaires avec son laboratoire départemental... et BINGO !

Les résultats d'analyses sont revenus positifs : le Renard roux n°1891/22 était bien porteur de cette maladie à l'origine de la détresse qui la conduit au centre de soins.

De prochains résultats d'analyses sont attendus pour un deuxième renard provenant de la même commune.

L'occasion de rappeler que bien souvent, ces examens complémentaires sont à la charge des centres de soins.



© Centre de soins PIAFS

En 2021, 341 renards roux ont été accueillis dans les centres de soins membres du Réseau

Nous concluons ce dossier par les paroles de François MOUTOU, docteur vétérinaire et épidémiologiste, rapportées dans la gazette des grands prédateurs n° 60 de juin 2016 :

« Les effectifs des carnivores sauvages ne représentent qu'une petite partie des effectifs estimés des carnivores domestiques.

Ces populations domestiques représentent une menace sérieuse pour de nombreuses populations isolées de canidés, mustélidés ou de félidés, pour ne prendre que ces trois familles.

Les chiens peuvent transmettre le virus de la rage, celui de la maladie de Carré (Morbillivirus), ou encore celui de la parvovirose canine, maladies contre lesquelles les chiens domestiques sont régulièrement vaccinés, mais pas les canidés sauvages.

Les mustélidés sont particulièrement sensibles au virus de la maladie de Carré.

Les rétrovirus félins, contre lesquels les chats domestiques peuvent en partie être protégés, sont déjà retrouvés chez les chats sauvages. On a également isolé chez des lynx boréaux (*Lynx lynx*) de l'est de la France le coronavirus de la péritonite infectieuse féline.

D'une façon générale en épidémiologie, c'est la population la plus nombreuse qui représente la probabilité la plus élevée de contaminer les populations moins importantes et périphériques. Dans ce cas, ce sont bien les chiens qui menacent les loups, les renards et les visons, non l'inverse.

Le risque de transmission de maladies des carnivores sauvages à l'homme reste bien modeste ».

### L'ESSENTIEL de la maladie de Carré



#### IDENTITE DU PATHOGENE

FAMILLE : Paramyxovirus  
GENRE : Morbillivirus



#### ESPECES SENSIBLES

Canidés, mustélidés et autres carnivores terrestres et marins (félidés et phocidés)



#### SIGNES CLINIQUES

- Fièvre
- Perte d'appétit/ de poids
- Grande fatigue
- Déshydratation
- Toux/ jetage nasal/ dyspnée
- Yeux injectés de sang
- Conjonctivite/ Ulcère cornéen
- Kératite sèche
- Vomissements/ Diarrhée
- Hyperkératose de la truffe et des coussinets
- Ataxie
- Mouvements involontaires des muscles/ Convulsions
- Apoplexie



#### TRAITEMENT

Il n'existe pas de traitement spécifique à la maladie.

[Cette maladie n'est pas une zoonose](#)